

Séance ordinaire du 6 octobre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi six octobre deux mille vingt à huit heures trente, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CE-2020-09-45**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 octobre 2020.

---

**CE-2020-09-46**

**Approbation du procès-verbal des séances des 28 et 29 septembre 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue les 28 et 29 septembre 2020.

---

**CE-2020-09-47**

**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-030](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision

GRE-2020-030, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2020-09-48**

**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-031](#)

Il est résolu de ratifier et d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2020-031, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

---

**CE-2020-09-49**

**Financement additionnel de la dépense relative à l'augmentation de la capacité du site Perreault de traitement des eaux usées (secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-100](#)

Il est résolu d'autoriser le financement additionnel de la dépense relative à l'augmentation de la capacité du site Perreault (secteur Saint-Romuald) au montant maximal de 90 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-97.

---

**CE-2020-09-50**

**Entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec L'interface, organisme de justice alternative**

[Document d'aide à la décision POL-2020-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec L'interface, organisme de justice alternative, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2020-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette entente et à la présente résolution.

---

**CE-2020-09-51**

**Nomination d'un conseiller stratégique en sécurité civile, d'un coordonnateur municipal en sécurité civile et de coordonnateurs municipaux adjoints en sécurité civile et abrogation des résolutions CV 2020-02-45 « Nomination de coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile » et CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile »**

[Document d'aide à la décision INC-2020-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer les personnes

suivantes :

- Monsieur Gaétan Drouin, directeur général adjoint - services de proximité, à titre de conseiller stratégique en sécurité civile;
- Monsieur Luc de la Durantaye, directeur du Service de la sécurité incendie, à titre de coordonnateur municipal en sécurité civile;
- Monsieur Richard Amnotte, directeur adjoint du Service de la sécurité incendie, à titre de coordonnateur municipal adjoint en sécurité civile;
- Monsieur François Dubé, directeur adjoint aux opérations et relève de la Direction du service de police, à titre de coordonnateur municipal adjoint en sécurité civile.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger en conséquence les résolutions CV-2020-02-45 « Coordonnateurs adjoints en sécurité civile », CV-2014-11-55 « Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la politique municipale en sécurité civile » » et CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la Politique municipale en sécurité civile », étant donné les nominations ci-dessus.

#### **CE-2020-09-52**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, résolution de contrôle intérimaire et Règlement de contrôle intérimaire dans le cadre de la mise en œuvre de la requalification du boulevard Guillaume-Couture intégrant notamment le projet de transport en commun structurant, du document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, demande à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation et consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-073](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-073. Ce règlement a pour objet de :

- décrire le projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture et de la route des Rivières, incluant les réaménagements nécessaires à la mise en place du transport en commun à haut niveau de service et des infrastructures de transport actif;
- modifier la carte illustrant les réseaux et les modes de transport (carte 19) afin d'y intégrer le projet de requalification de l'axe structurant de type 1;
- agrandir une affectation de consolidation urbaine à même une partie d'une affectation de noyau de proximité 1 sur la rue Saint-Omer afin d'exclure le bâtiment des travaux publics, ainsi que le garage de la Société de transport de Lévis du noyau de proximité (carte 22);
- inclure au document complémentaire la carte illustrant la ligne d'implantation (carte 28) et de préciser que la marge de recul avant doit se mesurer à partir de celle-ci pour l'implantation, l'agrandissement ou le déplacement d'un bâtiment principal, de même qu'aucune construction souterraine n'est autorisée dans l'espace compris entre cette ligne et la ligne avant, sauf les utilités et infrastructures publiques.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la Résolution de contrôle intérimaire relative aux implantations en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement de contrôle intérimaire instaurant une « ligne d'implantation » en bordure d'un projet de requalification du boulevard Guillaume-Couture, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Cette résolution de contrôle intérimaire et ce règlement ont pour objet de localiser une ligne d'implantation aux fins de l'application de la marge de recul avant pour les bâtiments principaux en bordure du tracé du projet de transport en commun à haut niveau de service, de même que de substituer la ligne d'implantation à la ligne avant pour la construction le long des tronçons 2, 3 et 9, soit la Phase 1 et de prévoir :

- de substituer la ligne d'implantation, identifiée sur la cartographie afférente, à la ligne avant aux fins de l'application de la marge de recul avant des bâtiments principaux en bordure du tracé du projet de transport en commun à haut niveau de service;
- de substituer la ligne d'implantation, identifiée sur la cartographie afférente, à la ligne avant aux fins d'implantations de toute nouvelle construction ou tout agrandissement d'une construction le long des tronçons 2, 3 et 9 de la Phase 1 du projet de transport en commun à haut niveau de service, également identifiés sur la cartographie jointe, à l'exception des constructions suivantes :
  - 1. Une allée de circulation automobile, cyclable ou piétonne;
  - 2. Un abri, incluant un abri d'hiver;
  - 3. Un abribus;
  - 4. Un auvent;
  - 5. Une clôture;
  - 6. Un élément de mobilier urbain;
  - 7. Une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le document prévu au premier alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, ainsi que sur le Règlement de contrôle intérimaire, tels qu'ils sont annexés à la présente fiche de prise de décision.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*.

**CE-2020-09-53**

**Rapport sur la consultation écrite, Second projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales de 7 à 10 logements dans la zone H0232, rue Douville, secteur Saint-Nicolas) et maintien de la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* décrétée par le conseil de la Ville conformément par l'*Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-48 modifiant le *Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement*, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-11. Ce Second projet de règlement a pour objet d'augmenter à 10 logements le nombre de logements maximum autorisé à l'intérieur d'une habitation multifamiliale isolée dans la zone H0232, située sur la rue Douville dans le secteur Saint-Nicolas.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

**CE-2020-09-54**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710, rue Archimède, secteur Lévis) et consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-107](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-107. Ce règlement a pour objet de permettre le groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*.

**CE-2020-09-55**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0242 à même une partie de la zone H0241, rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas) et consultation écrite**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-110](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-110. Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone H0242 à même une partie de la zone H0241;
- de permettre, dans la zone H0242, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 7 à 12 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 13 à 40 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020*.

### **CE-2020-09-56**

**Rapport sur la consultation publique, Second projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de certains usages dans les zones M2161 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis) et maintien de la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-111](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-05-09. Ce Second projet de règlement a pour objet d'ajouter certains usages dans les zones M2161 et P2158, rue Saint-Laurent, secteur Lévis.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

### **CE-2020-09-57**

**Rapport sur la consultation écrite, Second projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1753, H1759 et M1755 à même une partie des zones A1652, H1640 et H1641, la suppression des zones H1640 et H1641 et l'agrandissement de la zone H1646, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-121](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément par *l'Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-45 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2020- 05-08. Ce Second projet de règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone H1646 à même une partie de la zone H1640;
- de créer les zones H1753 et M1755 à même une partie des zones A1652, H1640 et H1641;
- de créer la zone H1759 à même une partie des zones H1640 et H1641;
- de supprimer les zones H1640 et H1641;
- de permettre, dans la zone H1753, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 6 à 12 logements et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage;
- de permettre, dans la zone M1755, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 24 logements, le groupe d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, la classe d'usages C400 poste d'essence ou station de service et le groupe d'usages C9 commerce et service avec besoin mixte en transport et de prévoir les normes applicables à ces usages;
- de permettre, dans la zone H1759, la classe d'usage H10 habitation multifamiliale isolée de 12 à 48 logements et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usage;
- dans les zones H1753, M1755 et H1759, d'exiger qu'au moins 50 % de la superficie du terrain soit sous couverture végétale.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

**CE-2020-09-58**

**Modification de la résolution CV-2020-06-04 « Acquisition des lots 306 496 et 6 022 005 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Lauzon) et financement afférent »**

[Document d'aide à la décision DEV-2020-114](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-06-04 « Acquisition des lots 3 306 496 et 6 022 005 du cadastre du Québec à des fins industrielles (parc industriel Lauzon) et financement afférent » par le remplacement à l'alinéa du numéro « DEV-2020-092 » par le numéro « DEV-2020-114 ».

---

**CE-2020-09-59****Option de renouvellement des contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts**

[Document d'aide à la décision APP-2020-123](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer l'option de renouvellement d'une année prévue aux contrats pour les travaux à tarif horaire pour la réfection de ponceaux, de réseaux d'aqueduc et d'égouts (appel d'offres 2020-55-19), attribués par la résolution CV-2020-04-01, à Excavation Bergedac inc. et Les constructions Bé-Con inc., pour une dépense estimée à 953 213,25 \$ avant TPS et TVQ, le tout conformément au devis et à leurs soumissions.

---

**CE-2020-09-60****Dépôt des listes de contrats au 30 juin 2020**

[Document d'aide à la décision APP-2020-124](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020, (articles 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 5<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

---

**CE-2020-09-61****Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2020**

[Document d'aide à la décision APP-2020-125](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 juillet 2020, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 juillet 2020 (article 477.3, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 juillet 2020, avec une même cocontractante ou



un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020, (articles 477.3, 3<sup>e</sup> alinéa et 477.2, 5<sup>e</sup> alinéa, de la *Loi sur les cités et ville*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

---

#### **CE-2020-09-62**

##### **Modification du contrat pour la prolongation de rues et l'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phase 3 et 4)**

[Document d'aide à la décision APP-2020-144](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la prolongation de rues et l'installation de services dans le parc industriel de Bernières (phase 3 et 4) (appel d'offres 2019-50-83), attribué par la résolution CE-20198-11-24, au montant de montant de 156 673,75 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de changement annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-144, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

#### **CE-2020-09-63**

##### **Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière**

[Document d'aide à la décision APP-2020-145](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière (appel d'offres 2020-55-54), de la façon suivante :

- lot A, besoins courants, à Derico experts-conseils senc, pour une dépense estimée à 277 500,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, pour le lot A;
- lot B, projet structurant de transport en commun, à GDA Québec inc., pour une dépense estimée à 274 700,00 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, pour le lot B;

conformément au devis et à leurs soumissions.

---

#### **CE-2020-09-64**

##### **Attribution de contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable entre le secteur Saint-Jean-Chrysostome et le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville (lot A, piste cyclable Pierre-Beaumont) et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2020-147](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'aménagement d'une piste cyclable entre le secteur Saint-Jean-Chrysostome et le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville (lot A, piste cyclable Pierre- Beaumont) (appel d'offres 2020-50-68), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., au prix mentionné à sa soumission,

pour une dépense estimée à 835 000,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter les travaux.

---

#### **CE-2020-09-65**

**Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique et la construction d'un poste de surpression d'eau potable (secteur Saint-Jean-Chrysostome)**  
[Document d'aide à la décision APP-2020-148](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique et la construction d'un poste de surpression d'eau potable (secteur Saint-Jean-Chrysostome) (appel d'offres 2020-55-77), à GBi experts-conseils inc., pour une dépense estimée à 137 000,00 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2020-09-66**

**Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage grevant une partie du lot 2 155 319 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald)**  
[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renoncer au bénéfice de la servitude réelle et perpétuelle de passage créée par l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 119 317, à l'égard du lot 2 155 319 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette renonciation et à la présente résolution.

---

#### **CE-2020-09-67**

**Adoption du programme *Solidarité communautaire Lévis* et financement afférent**  
[Document d'aide à la décision DVC-2020-005-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le programme *Solidarité communautaire Lévis*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2020-005-R-1, et de financer la dépense relative à ce programme d'aide financière au montant maximal de 275 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

---

#### **CE-2020-09-68**

**Attribution du contrat pour la fourniture du service d'inspection et d'entretien de surfaceuses à glace**  
[Document d'aide à la décision APP-2020-111](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'inspection et d'entretien de surfaceuses à glace (appel d'offres 2020-50-53), à Les installations sportives agora inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense totale estimée à 181 200 \$, avant TPS et TVQ, pour les projets A et B, pour une durée de trois ans, conformément au

devis et à sa soumission.

---

#### **CE-2020-09-69**

##### **Rejet des soumissions pour la vérification de vannes sur le réseau d'aqueduc pour les arrondissements de Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Est**

[Document d'aide à la décision APP-2020-122](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 17 juillet 2020 pour la vérification de vannes sur le réseau d'aqueduc pour les arrondissements Desjardins et des Chutes-de-la-Chaudière-Est (appel d'offres 2020-50-56), pour les motifs indiqués à la fiche de prise de décision APP-2020-122.

---

#### **CE-2020-09-70**

##### **Embauche d'une directrice des Communications**

[Document d'aide à la décision GCH-2020-077](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'embaucher madame Suzanne Breton à titre de directrice des Communications, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

Le président du comité exécutif prend son siège.

---

#### **CE-2020-09-71**

##### **Acquisition par expropriation du lot 2 697 835 et autres du cadastre du Québec et d'une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement d'une piste cyclable et récréative sur une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre et autres (rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2020-045](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'acquérir par voie d'expropriation à des fins d'aménagement d'une piste cyclable et récréative, le lot 2 697 835 du cadastre du Québec d'une superficie de 13 822 mètres carrés et une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre d'une superficie de 10 650,1 mètres carrés, tels qu'ils sont montrés sur le plan préparé par madame Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, sous le numéro 546 de ses minutes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2020-045, et d'autoriser le la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de passage et d'aménagement d'une piste cyclable et récréative sur une partie du lot 2 697 838 de ce cadastre d'une superficie de 2 924,6 mètres carrés, et une partie du lot 2 697 840 de ce cadastre, d'une superficie de 2 441,3 mètres carrés tels que montrés sur le plan préparé par madame

Audrey Hamel, arpenteure-géomètre, sous le numéro 546 de ses minutes, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2020-09-72**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 06.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---